Réf. : DEL20251012-69

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215600065-20251218-DEL2025101269-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal d'AUGAN

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre le Conseil Municipal de la Commune d'Augan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie à 19h30, sous la présidence de Monsieur LAUNAY Guénaël, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 05 décembre 2025

PRESENTS (14) M. LAUNAY Guénaël, Mme ROUAUD Louise, M. RUAUD Fabrice, Mme MOHAER Céline, M. PERRICHOT Corentin, Mme RUAUD Annick, Mme CESARI Frédérique, Mme BERTHY Juliette, M. LABBE Benoît, Mme GEFFROY Aurélie, Mme LUCAS Marie-Thérèse, M. GUILLOTEL Alain, M. CHOTARD Alain, M. CHOTARD Clément.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (3) :
M. ROGER Grégory, ayant donné pouvoir à M. RUAUD Fabrice.
M. LE HENAFF Edouard, ayant donné pouvoir à Mme MOHAER Céline.
M. JOSSET Sylvain, ayant donné pouvoir à M. LAUNAY Guénaël.

ABSENTS (2) **:**
Mme GICQUEL Lauréline.
M. RIALET Kevin.

Délibération DEL20251012-69 – PRECISER QUE L'OPERATION "MAISON MEDICALE" SERA ASSUJETTIE A LA TVA

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de l'adoption de la création d'une opération comptable pour la maison médicale située n°6, rue de la Barrière - Augan il est nécessaire d'opter pour l'assujettissement à la TVA conformément à l'article 256 du CGI, les locations de locaux à usage professionnel sont imposables de plein droit à la TVA et pour pouvoir récupérer la TVA pour les dépenses liées à cette opération de maison médicale selon l'article 260-2 du CGI uniquement durant la phase des travaux.

Il est demandé au conseil municipal :

D'opter pour l'assujettissement au régime fiscal de la T.V.A de façon temporaire le temps des travaux.
D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité (Résultat du vote : 17 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention) des membres présents ou représentés :

Opte pour l'assujettissement au régime fiscal de la T.V.A de façon temporaire le temps des travaux.
Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

MAIRIE de AUGAN 56 Morbihan R.F.

Guénaël LAUNAY

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le 18/12/2025,
Et l'extrait au registre des délibérations ayant été transmis en préfecture le 18/12/2025

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215600065-20251218-DEL2025101269-DE

